

## DÉLIBÉRATION n° 2024-07-04.13

Motion du Conseil d'administration de l'INSA Lyon du 4 juillet 2024

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 4 juillet 2024,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,

Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

Vu le projet de motion déposé par M. Julien MARINO, représentant du collège des usagers au Conseil d'administration de l'INSA Lyon,

---

Adopte la motion figurant dans l'annexe.

### Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 24

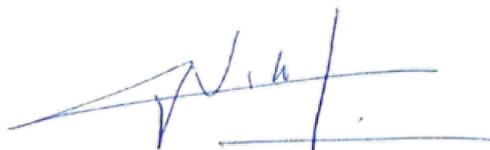
Nombre de voix pour : 24

Nombre de voix contre : 00

Nombre d'abstentions : 00

Fait à Villeurbanne, le 4 juillet 2024.

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration



**INSA LYON**

Campus LyonTech La Doua

20, avenue Albert Einstein - 69621 Villeurbanne cedex - France  
Tél. +33 (0)4 72 43 83 83 - Fax +33 (0)4 72 43 85 00

[www.insa-lyon.fr](http://www.insa-lyon.fr)



## Annexe

### Motion du CA de l'INSA Lyon du 4 juillet 2024

Par la présente motion votée au conseil d'administration de l'INSA Lyon du 4 juillet 2024, ses membres demandent à Madame la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'intervenir à la hauteur des besoins, de manière pérenne, dans le financement du service de restauration de l'INSA de Lyon, afin de proposer des repas à tarifs sociaux alignés sur ceux du CROUS.

L'INSA Lyon est une école d'ingénieur d'excellence, axée sur un modèle social exemplaire, permettant aux étudiants d'accéder à des enseignements de grande qualité indépendamment de leurs revenus, de leur classe sociale et de leur nationalité.

L'offre de restauration de l'INSA Lyon - restant également accessible à tout étudiant externe - est l'une des fondations majeures de ce modèle social et un pilier de la vie de la communauté. Actuellement, l'établissement ne dispose d'aucune aide au financement de cette activité de restauration, alors que parallèlement, l'Etat absorbe les frais du CROUS liés à l'exercice de tarifs sociaux à 1€/3,30€.

Malgré cela, l'INSA Lyon fait son possible pour proposer des tarifs les plus faibles possibles, restant cependant bien supérieurs à ceux du CROUS, afin de protéger son modèle social.

L'inflation et l'explosion des coûts de l'activité de restauration rendent son financement difficile, et contraignent l'établissement à augmenter ses tarifs de restauration, contrairement au CROUS dont les tarifs sont plafonnés.

Cela crée une importante fracture sociale, les étudiants les plus précaires devant se tourner vers le restaurant CROUS le plus proche, ce dernier ne pouvant pourtant pas absorber la charge estudiantine.

L'INSA Lyon est donc prise en étau entre la défense d'un modèle social équitable, et son financement impossible sans dégradation des activités de l'établissement.

Par conséquent, le conseil d'administration de l'INSA Lyon sollicite son ministère de tutelle pour l'obtention d'une aide financière, plus que nécessaire, afin d'assurer le retour à une restauration étudiante abordable et pérenne dans notre établissement d'enseignement public, créé en 1957 pour rendre les études d'ingénieur accessibles à tous.